

Description argumentative et description polyphonique :  
le cas de la négation

Nous voudrions, dans cet article, indiquer certaines modifications ou explicitations apportées, depuis une dizaine d'années, à la théorie de la polyphonie telle qu'elle est exposée dans (Ducrot : 1984, chapitre 8). Dans la première partie, il s'agira avant tout d'explicitations. Nous montrerons comment a été précisée une distinction présente dès le début de la théorie, la distinction entre les attitudes du locuteur vis à vis des énonciateurs et la façon dont le locuteur (ou le sujet parlant) assimile les énonciateurs à tel ou tel personnage de discours. Bien sûr, c'est seulement dans l'énoncé, en tant qu'occurrence particulière de la phrase, que le locuteur met en scène des énonciateurs, les assimile, et prend position par rapport à eux. Dans cette mesure, une description proprement linguistique ne peut pas dire quelles sont les assimilations et attitudes manifestées dans un énoncé. Mais nous maintenons la conception instructionnelle de la signification selon laquelle la phrase pose des exigences, des limites et des contraintes pour construire les assimilations et attitudes manifestées dans un énoncé. La deuxième et la troisième parties montreront les modifications à apporter à l'analyse polyphonique de la négation si on se place dans le cadre actuel de la théorie de l'argumentation dans la langue, c'est-à-dire dans la théorie des blocs sémantiques (TBS), introduite dans (Carel : 1992). La deuxième partie concernera les énoncés dits « présuppositionnels » : ils seront traités d'une façon tout à fait nouvelle, notamment en ce qui concerne l'effet sur eux de la négation – ce qui conduira à revenir sur la négation « métalinguistique », et à lui donner une description homogène à celle de la négation « ordinaire », alors qu'elle apparaissait un peu jusque là comme un cas monstrueux. Quant à la troisième, et dernière, partie, elle montrera les complications (nous espérons que ce sont des enrichissements) qu'introduisent dans la description de la négation ordinaire les notions de base de la TBS, par exemple la distinction entre « argumentation interne » et « argumentation externe », et d'autre part entre « aspect exprimé » et « enchaînement évoqué ».

## 1. Assimilations et attitudes

Sur le premier des trois points mentionnés, nous ne ferons que réaffirmer une position fondamentale de la polyphonie linguistique, en la dégageant de certaines formulations affaiblies qui risquent de la défigurer. On sait que, selon cette théorie, le locuteur a deux sortes de rapports avec les énonciateurs qu'il met en scène dans son énoncé. et qui sont les sources des points de vue exprimés<sup>1</sup>. D'une part, il les assimile à des êtres déterminés, ou plus souvent indéterminés et caractérisés d'une manière seulement générale. L'assimilation est faite par exemple avec un être déterminé lorsqu'on dit « je me sens fatigué » : on se donne soi-même comme l'origine du point de vue selon lequel on est fatigué. C'est encore le cas, mais peut-être moins nettement, si on dit « selon mon médecin, je suis

---

<sup>1</sup> Nous utilisons pour l'instant le mot « point de vue » d'une façon très vague. La TBS, dont il sera question plus loin, précise en quoi consistent ces points de vue, qui sont constitués seulement, selon nous, d'enchaînements argumentatifs.

fatigué ». Il semble là encore que le jugement de fatigue est attribué à quelqu'un de précis, bien que l'essentiel soit moins l'identité du médecin que sa fonction. L'assimilation est tout à fait indéterminée en revanche dans des énoncés comme « les gens qui pensent savent que p », « selon certains philosophes, et non des moindres, il faut admettre que p ». L'énonciateur de p est alors assimilé aux gens qui pensent, ou à certains philosophes éminents (qu'on se garde bien d'identifier). Même chose dans « selon les bons étudiants, l'examen était facile » et dans « il paraît qu'il fera beau demain ». Quels sont les « bons étudiants », quelles sont les personnes dont l'opinion autorise le locuteur à dire « il paraît » ? Le sens de l'énoncé ne contient aucune réponse à ces questions.

La seconde tâche du locuteur vis à vis des énonciateurs est de prendre certaines attitudes par rapport à eux, les attitudes auxquelles nous nous restreignons actuellement étant la prise en charge, l'accord et l'opposition. Prendre en charge un énonciateur, c'est donner comme fin à l'énonciation d'imposer le point de vue de cet énonciateur (plus exactement, nous le verrons par la suite, ce que le locuteur cherche à imposer c'est le point de vue de l'énonciateur en tant que point de vue du personnage auquel l'énonciateur est assimilé). En disant « je me sens fatiguée », on se donne soi-même, nous l'avons dit, comme origine à l' « idée » qu'on est fatigué (ce qui ne serait pas le cas si on avait dit « mon médecin m'a dit que je suis fatiguée »). De plus on décrit l'énonciation comme visant à faire connaître à l'interlocuteur la fatigue que l'on ressent (plus précisément, la fatigue que l'on veut faire connaître est une fatigue vue par le « je » qui la ressent ; ce n'est donc pas exactement la même fatigue que l'on cherche à faire connaître dans « mon médecin m'a dit que je suis fatiguée » et qui est une fatigue vue d'un point de vue extérieur). Donner son accord à l'énonciateur, comme c'est généralement le cas quand l'énonciateur est la source d'un présupposé, c'est interdire et s'interdire, pour le reste du discours, de contester le point de vue de cet énonciateur (en tant, nous le répétons, que point de vue du personnage à qui cet énonciateur est assimilé). Enfin, s'opposer à l'énonciateur d'un point de vue – comme fait le locuteur d'un énoncé négatif par rapport à ce qui serait dit dans l'énoncé positif correspondant -, c'est décrire l'énonciation comme interdisant, dans le discours ultérieur, de prendre en charge ou de donner son accord à cet énonciateur.

En maintenant que le locuteur intervient deux fois par rapport aux énonciateurs, pour les assimiler et pour prendre position à leur égard, on ouvre la possibilité que n'importe quelle assimilation soit compatible avec n'importe quelle attitude. Nous n'avons pas vérifié si on rencontre effectivement toutes les combinaisons, mais il nous semble clair et important que certaines combinaisons à première vue contradictoires soient en fait observables, notamment lorsqu'intervient l'attitude de prise en charge. Le « bon sens » semblerait demander que l'assimilation au locuteur soit condition nécessaire et suffisante de la prise en charge. C'est pourquoi une seule notion, « l'identification au locuteur », a parfois servi à désigner aussi bien la prise en charge que l'assimilation au locuteur. Nous pensons maintenant qu'il s'agit là d'une double erreur. L'assimilation au locuteur n'est pas condition nécessaire à la prise en charge, car il peut arriver que le locuteur prenne en charge un énonciateur auquel il n'est pas assimilé. C'est le cas dans les différents exemples d' « autorité polyphonique » - à distinguer de l' « argumentation par autorité » (Ducrot : 1984, chapitre 7)). Par exemple dans « il paraît que p », opposé à « on m'a dit que p ». Dans les deux cas

---

<sup>2</sup> En y réfléchissant davantage, c'est peut-être aussi le cas lorsque l'assimilation est faite à « je », comme dans l'exemple précédent « je me sens fatigué ». L'important n'est pas l'individualité du « je » mais le fait que ce soit « je », c'est-à-dire un être, distinct du locuteur en tant que tel L, mais dans un rapport particulier avec lui.

<sup>3</sup> En cela consiste ce que Ducrot (Ducrot : 1972) appelait l'acte de présupposition.

l'énonciateur de p est assimilé à quelqu'un d'autre que le locuteur. Mais cela n'empêche pas que ce dernier, s'il utilise la structure « il paraît », prend toujours en charge l'énonciateur de p, et donne pour but à son énonciation d'imposer p (avec les précisions signalées dans les parenthèses du paragraphe précédent). En disant « il paraît que Jean va venir », on déclare que la venue de Jean est un fait sur lequel on peut s'appuyer et qu'on s'interdit de mettre en doute (on ne peut pas continuer « mais (pourtant) je n'en crois rien »). On a la même situation dans l'exemple célèbre, inspiré de Port Royal, « les philosophes pensent que la terre est ronde » *dans l'interprétation où il s'agit de dire, en s'appuyant sur les philosophes, que la terre est ronde*, c'est-à-dire lorsque le thème de l'énoncé est, non pas les opinions philosophiques, mais la terre, et où le rhème est sa rotondité. On impose une opinion tout en reconnaissant le fait, et même en insistant sur lui, qu'elle vient d'ailleurs.

Non seulement l'assimilation de l'énonciateur au locuteur n'est pas nécessaire pour qu'il y ait prise en charge, mais elle ne suffit pas. Elle peut se faire sans prise en charge. On donne un point de vue comme le sien, mais en s'abstenant de le soutenir dans le discours. C'est ce qui ressort par exemple de l'analyse de « voire » faite actuellement par Massi Sharafati. En disant « ce film est excellent, voire le meilleur de l'année », on s'attribue à soi-même l'appréciation « meilleur de l'année », mais d'une façon pour ainsi dire parenthétique, et on renonce à l'imposer au destinataire, à qui on demande seulement d'accepter la qualification « excellent ». C'est une des différences entre « même » et « voire ». Cette caractéristique se retrouve dans l'auto-ironie. On dit souvent que celle-ci consiste à présenter ses propres opinions tout en s'en distanciant, éventuellement en leur attribuant même un caractère incertain, voire invraisemblable. Une telle description de l'auto-ironie n'est pas contestable, mais ne dispense pas de formuler théoriquement l'auto-distanciation. Nous dirons que le locuteur, à la fois s'assimile à l'énonciateur d'une certaine opinion, et refuse de la prendre en charge, de s'en faire le propagandiste. Ce qu'on expliciterait, mais en abandonnant le caractère ironique, par « telle est mon opinion mais personne n'est obligé de la partager ».

Pourquoi nous a-t-il paru important de distinguer nettement deux fonctions que nous attribuons l'une et l'autre au locuteur, prendre position vis à vis des énonciateurs et les assimiler à tels ou tels personnages ? C'est que cette distinction nous permet de préciser ensuite quel est, selon nous, leur rapport. Le rapport que nous établissons entre ces fonctions n'est pas, on l'a vu, d'une nature implicative, et il ne s'exprime pas par des propositions conditionnelles comme « si le locuteur opère tel type d'assimilation, il doit prendre tel type d'attitude ». Pour nous, il tient à la nature même du point de vue pris en considération dans les attitudes. On se souvient, peut-être, que nous définissons les attitudes du locuteur relativement aux énonciateurs (par exemple prise en charge ou accord) en faisant intervenir leurs points de vue : prendre en charge un énonciateur E, c'est attribuer à l'énonciation le rôle d'imposer le point de vue de E. Ceci *pourrait* amener à penser que la notion d'énonciateur est superflue, et que tout se joue entre le locuteur et les points de vue. Si, pour nous, il n'en est rien, c'est que le point de vue – imposé dans la prise en charge ou maintenu dans l'accord – doit se définir en tenant compte de l'identité de l'énonciateur, c'est-à-dire de l'assimilation dont il a été l'objet. C'est ce que nous avons laissé entendre, sans le développer, dans des parenthèses (un peu mystérieuses, nous l'avouons) introduites dans le paragraphe où nous définissions les attitudes. Ces parenthèses précisaient l'expression « point de vue de l'énonciateur » en « point de vue de l'énonciateur *en tant que* c'est le point de vue du personnage auquel l'énonciateur est assimilé ». Nous allons développer maintenant cette idée en reprenant les exemples donnés tout à l'heure.

En disant « selon les bons étudiants, l'examen était facile », on prend en charge, nous l'avons dit, l'énonciateur « bons étudiants » et l'on prétend imposer son point de vue, à savoir la facilité de l'examen. Mais il faut voir que l'on n'impose pas l'idée pure et simple – qui n'a d'ailleurs aucun sens selon nous – que l'examen était facile. Il s'agit de la facilité de l'examen dans le discours des « bons étudiants ». Pour dire les choses d'une façon plus intuitive, moins discursive (et donc, selon nous, plus approximative), le locuteur de l'énoncé en question n'affirme pas la facilité de l'examen, mais sa facilité « relative », sa facilité « pour les bons ». La facilité que le locuteur introduit dans l'univers du discours serait toute différente si l'énoncé était « même selon les mauvais étudiants, l'examen était facile ». On peut donner une analyse analogue pour « je me sens fatigué ». L'énonciateur de la fatigue est ici assimilé à « je » - c'est-à-dire au locuteur que la théorie classique de la polyphonie appelle Lambda – et témoigne de ce qu'éprouve Lambda. Sa prise en charge par le locuteur consiste à essayer de faire admettre l'idée d'une fatigue telle qu'elle se manifeste à celui qui l'éprouve. C'est d'une autre fatigue qu'il s'agit si l'énonciateur pris en charge est assimilé à un médecin : « selon mon médecin, je suis fatigué ». Ici, la fatigue que le locuteur vise à faire admettre est celle qu'un médecin peut percevoir dans les observations « externes » qu'il fait de son patient<sup>4</sup>.

On voit à quoi nous sert la distinction entre l'attitude, par exemple la prise en charge, et l'assimilation. Il s'agit pour nous de construire une notion d'attitude qui la distingue d'une prise de position vis à vis d'un contenu ou d'une proposition caractérisables en eux-mêmes. Les points de vue dont il est question lorsqu'on définit l'attitude sont construits par rapport à l'énonciateur qui est l'objet de l'attitude. Nous voudrions que la théorie de la polyphonie, ainsi explicitée, puisse intégrer les recherches de Rabatel (Rabatel : 1998) sur les énoncés décrivant des perceptions et non des croyances. Lorsque l'auteur d'un récit de montagne écrit « le ciel, au dessus du grimpeur, était d'un bleu incroyablement profond », le locuteur, ici le narrateur, prend en charge un énonciateur assimilé à un être, le grimpeur ou son camarade de cordée, qui perçoit un coin de ciel. La nuance de bleu que l'auteur indique à son lecteur est celle qui est perçue par les énonciateurs-alpinistes.

La distinction entre l'attitude et l'assimilation amène enfin à supprimer, pour cause d'ambiguïté, le concept d'identification utilisé de façon sporadique dans les versions précédentes. Elle conduit d'autre part à donner à l'énonciateur un rôle indispensable qui était moins clair auparavant – ce qui avait amené la Scapoline (Nolke, Flottum, Noren : 2004) à abandonner en fait cette notion dans leur exposé théorique, ou à ne la maintenir que par sympathie.

## **2. Théorie des blocs sémantiques et présupposition**

Les deuxième et troisième parties concerneront les rapports entre la polyphonie linguistique et la TBS en ce qui concerne la description de la présupposition et de la négation. Il nous faut d'abord indiquer les caractéristiques de la TBS qui amènent à modifier les descriptions polyphoniques non argumentatives.

Le point fondamental est que nous voudrions renoncer radicalement à toute description non linguistique du signifié des expressions de la langue. Prenant à la lettre l'idée saussurienne que le signifié est partie intégrante du signe, nous en concluons qu'il ne peut consister ni en choses (ou

---

<sup>4</sup> Nous rejoignons ici les remarques de Kuroda sur le japonais qui n'utilise pas la même structure linguistique pour dire « je suis fatigué » et « Jean est fatigué ».

propriétés des choses), ni en idées (concepts, représentations mentales). Plus précisément, nous retenons les formules de Saussure où le signifié est vu comme la « valeur » du signe – ce qui amène à le concevoir, puisque la valeur d'une entité est un ensemble de rapports entre entités qui lui sont homogènes, comme un ensemble de rapports entre signes.

Pour nous, les rapports entre signes qui sont à la base de tout signifié, et qui sont comme les atomes de la signification, sont ce que nous appelons « enchaînements argumentatifs », ou encore « argumentations ». Une argumentation est par définition une suite de deux énoncés reliés par un connecteur : l'un de ces énoncés est le support, l'antécédent, l'avant, de la connexion ; l'autre est l'apport, le conséquent, l'après (ce n'est pas la position géographique de l'énoncé dans l'enchaînement qui définit cette fonction : « il pleut » est support aussi bien dans « il pleut pourtant je sortirai » et dans « je sortirai même s'il pleut »). D'autre part, nous distinguons deux types d'argumentations, les transgressives (« je sortirai même s'il pleut », « Pierre est gentil pourtant je ne l'aime pas », ...) et les normatives (« s'il pleut, je sortirai », « Jean est gentil donc je l'aime », ...). Donner le signifié d'une expression, c'est lui associer différentes argumentations qui sont appelées par son emploi. On voit déjà que cette conception de la signification a des conséquences importantes pour la description polyphonique, en ce qui concerne la nature des « points de vue » associés aux énonciateurs. Il ne peut bien sûr pas s'agir d'actes illocutoires (ce qui était déjà évident, indépendamment de toute théorie argumentative, puisque l'énonciateur n'est pas un locuteur, ne parle pas, et ne peut donc pas accomplir des promesses, interrogations, etc ..., actes qui s'accomplissent seulement par l'emploi de la parole). Mais il ne s'agit pas davantage de contenus intérieurs à l'acte illocutoire et sur lesquels porteraient les forces illocutoires, que ces « contenus » soient des propositions de type logique ou des représentations psychologiques. Il ne peut s'agir que d'enchaînements argumentatifs, c'est-à-dire de suite d'énoncés liés par un connecteur. Et l'énonciateur ne fait qu'introduire ces enchaînements dans l'univers de discours : il est par rapport à cet univers la source de ces enchaînements. Il n'y a pas non plus d'énonciateurs « métalinguistiques » qui porteraient un jugement sur d'autres énonciateurs, en disant par exemple que l'un s'oppose à l'autre.

Un deuxième point dont nous allons avoir besoin est la différence entre deux façons dont les enchaînements sont liés aux expressions qui les signifient. Nous distinguons, pour toute expression, ses argumentations externe et interne. Les argumentations externes sont des enchaînements dont l'expression est un segment : si l'expression est apport, l'argumentation est dite « à gauche » ; si l'expression est support, l'argumentation est dite « à droite ». Ainsi, on trouve parmi les argumentations externes à droite de « Jean a été prudent » les suites « Jean a été prudent donc il n'a pas eu d'accident » et « Jean a été prudent pourtant il a eu un accident ». Parmi les argumentations externes à gauche de cette même expression, on trouve « Jean a été prévenu du danger donc il a été prudent » et « Jean n'a pas été prévenu du danger pourtant il a été prudent ». On aura remarqué que les argumentations externes vont par paires, dont un élément est normatif et l'autre est transgressif. Il est en effet fondamental, pour nous, qu'une expression, par exemple un mot ou une phrase, considérés comme des entités de la langue, ne puissent pas appeler, comme leur avant ou leur après, un

---

<sup>5</sup> Si on veut dire cela en termes psychologiques, ce qui ne correspond pas du tout à notre conception de la sémantique et constitue une simple image, comme lorsque Saussure attribue une réalité mentale aux paradigmes et aux syntagmes, on peut dire que le locuteur, en employant une expression, cherche à déclencher dans l'esprit du destinataire un certain nombre d'argumentations conçues comme des enchaînements, normatifs ou transgressifs.

enchaînement normatif sans appeler en même temps l'enchaînement transgressif correspondant – et inversement. (C'est une des raisons pour lesquelles une argumentation normative est entièrement différente d'une inférence logique ou logicoïde : on ne saurait présenter, dans le discours, un énoncé comme support d'un enchaînement normatif fondé sur sa signification, sans admettre en même temps la possibilité de l'enchaînement transgressif correspondant, car les deux enchaînements sont également inscrits, au titre au moins de possibilités, dans la signification de la phrase réalisée par l'énoncé - ce qui empêche de présenter ce dernier comme une justification imposant une conclusion).

Les argumentations internes d'une expression sont, elles, des enchaînements qui constituent des équivalents plus ou moins proches de cette expression, éventuellement des paraphrases ou reformulations. Reprenons l'exemple « Jean a été prudent ». Dans l'argumentation interne de cet énoncé, on trouve d'abord, selon nous, les enchaînements que nous donnons comme description de l'adjectif « prudent ». Nous les regroupons en différents ensembles que nous appelons, arbitrairement, « aspects ». si l'on caractérise la prudence, entre autres choses, par le fait de prendre des précautions quand il y a du danger, nous introduirons dans l'argumentation interne de l'énoncé tous les enchaînements normatifs ayant comme support l'indication d'un danger et comme apport l'indication de précautions. Par exemple : « il y avait du danger donc Jean a pris des précautions », « il y avait du danger donc Marie a pris des précautions », « s'il y a du danger, Pierre prend des précautions », ... Nous regroupons cette infinité d'enchaînements en un aspect que nous écrivons, par convention mnémotechnique, danger DC précaution (le terme de gauche, « danger », indique le support des enchaînements ; celui de droite, « précaution », l'apport ; et « DC », qui rappelle la conjonction « donc », indique qu'il s'agit d'enchaînements normatifs). Dans l'argumentation interne de « Jean a été prudent », nous plaçons cet aspect, et d'autres aussi, comme danger DC renoncer à faire (« quand une action est dangereuse, il renonce à la faire »), qui sont « exprimés » par l'énoncé. On voit que l'aspect exprimé contient des argumentations qui ne sont pas à proprement parler des paraphrases de l'énoncé, puisqu'elles en diffèrent par le sujet grammatical (« Marie », « Pierre ») et par le mode verbal (ainsi, on l'a vu, l'énoncé qui nous a servi d'exemple et qui est « spécifique » exprime un aspect dans lequel se trouve des enchaînements non spécifiques à une situation). Nous avons donc été amenés à placer aussi dans l'argumentation interne d'un énoncé des enchaînements, dits « évoqués », qui en sont de plus exactes paraphrases, comme « la situation n'était pas sans danger, aussi Jean a-t-il pris diverses précautions ».

Les distinctions que nous avons signalées, celles entre argumentation interne et argumentation externe et, à l'intérieur de l'argumentation interne, celle entre aspect exprimé et enchaînement évoqué, ne sont pas sans conséquence, on peut déjà le voir, sur la description polyphonique, par exemple sur celle de la négation. Dans les présentations habituelles de la négation, il n'était question, pour décrire l'énoncé négatif « non p », que de deux énonciateurs, liés l'un à « p » l'autre au refus de « p ». Si, comme nous y engage la TBS, nous décrivons la partie positive « p » par trois sortes d'entités argumentatives, on est amené à l'associer à au moins trois énonciateurs. Multiplication rendue inévitable par le fait que les points de vue de ces « énonciateurs positifs » sont, nous le montrerons par la suite, transformés de façon différente par l'action sur eux de la négation. De même, les énonciateurs

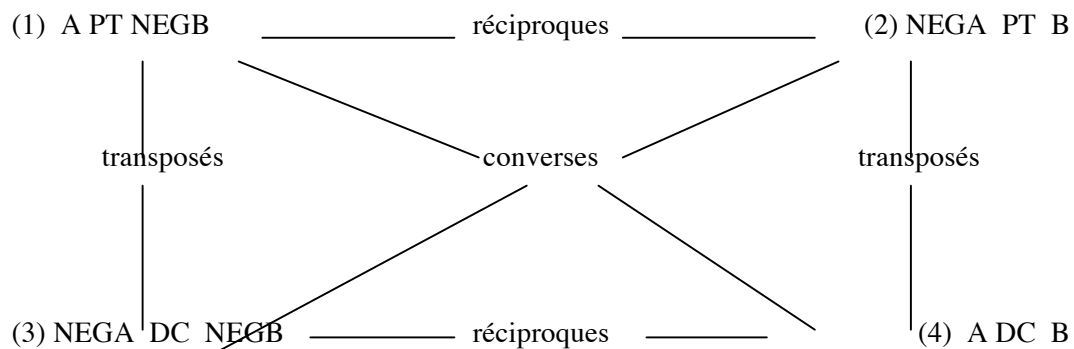
---

\* Deux enchaînements sont dits « correspondants » lorsqu'ils se distinguent par le connecteur et par l'introduction d'une négation.

liés au caractère négatif de l'énoncé seront eux aussi au moins trois, dont chacun « répond » à l'un des énonciateurs positifs.

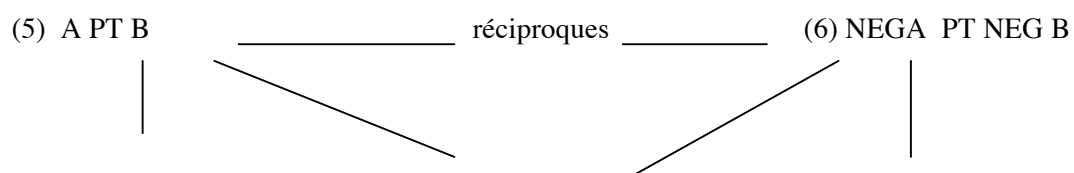
Nous aurons encore besoin, dès cette deuxième partie, d'une classification des aspects, nécessaire pour formuler les règles selon lesquelles l'aspect qui est le point de vue d'un énonciateur positif se transforme pour constituer le point de vue de l'énonciateur négatif correspondant. Considérons les enchaînements transgressifs ou normatifs constitués à partir de deux prédicats, le support A et l'apport B, combinés éventuellement avec la négation. A peut être par exemple « être une action dangereuse » et B « renoncer à agir ». Nous regroupons ces enchaînements en huit aspects, eux-mêmes éléments de deux blocs de quatre aspects chacun.

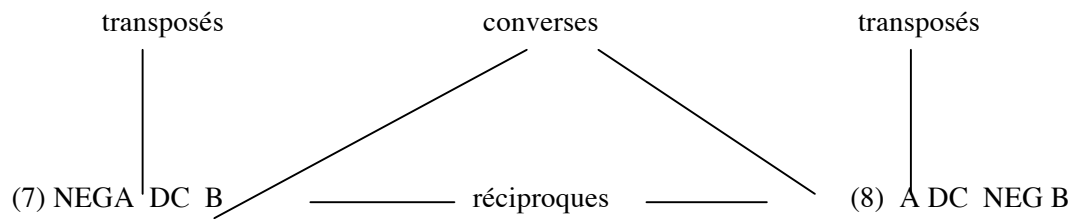
Le bloc 1 comporte les aspects A PT NEGB (contenant des enchaînements transgressifs du type « même si une action est dangereuse, il ne renonce pas à la faire »), A DC B (« si une action est dangereuse, il renonce à la faire »), NEG A PT B et NEG A DC NEG B. On peut placer ces quatre aspects aux quatre angles d'un « carré argumentatif », et définir entre eux les trois relations formelles « conversion », « réciproité » et « transposition », figurées sur le schéma suivant :



Dans ce premier bloc, le support « danger » est vu comme source de l'apport « renoncer ». NB. On aura peut-être noté que les quatre aspects peuvent servir à décrire quatre adjectifs français : l'aspect 1 correspond à « imprudent » - même si une action est dangereuse, il n'y renonce pas ; l'aspect 2 à « timoré » - même si une action ne comporte pas de danger, il renonce à la faire ; l'aspect 3 à « pas timoré », et l'aspect 4 à « prudent ». L'inclusion de ces quatre aspects dans un même bloc correspond au fait que, dans tous leurs enchaînements, le support A, « danger », est perçu comme orienté vers B (il s'agit d'un danger vu comme empêchant d'agir) et que le terme B est perçu lui-même comme fondé sur A (il s'agit d'une renonciation liée au danger). C'est le cas même lorsque A ou B sont niés ; ainsi dans l'aspect 2, celui de « timoré », où la renonciation à agir a lieu dans une situation présentée comme non dangereuse, cette renonciation est une renonciation à cause du danger, non pas une renonciation due au désir de ne pas se fatiguer ou de ne pas faire de peine à quelqu'un.

Avec le support A et l'apport B, on peut encore définir quatre autres aspects, selon le schéma figuré ci-dessous :





De même que le bloc 1 est fondé sur une façon de lire chaque prédicat dans l'autre, sur une certaine vision de la renonciation comme liée au danger, et du danger comme un trait des comportements qui porte à ne pas les accomplir, de même le bloc 2 est fondé lui aussi sur une interdépendance entre A et B, mais une interdépendance inverse de la précédente. Ainsi l'aspect 8, qui décrit un mot comme « casse-cou » (« si cette action est dangereuse, alors il ne renoncera pas à la faire »), perçoit le danger dont il est question dans ces enchaînements comme une raison d'agir, comme orienté vers l'action, et l'action comme prolongeant le jugement de danger.

Nous avons, dans (Carel et Ducrot : 1999), caractérisés les enchaînements de ce bloc 2 comme paradoxaux, avec une définition de « paradoxal » dont nous n'aurons pas à nous servir ici. C'est seulement la distinction des deux blocs qui va nous servir. Avant d'aborder le détail des descriptions, nous voudrions indiquer tout de suite, en quelques lignes, de quel ordre sera cette utilisation, et plus généralement comment la notion d'aspect, partie essentielle de la TBS, intervient dans les descriptions polyphoniques. Nous avons dit qu'un énoncé comme « Jean a été prudent » présente un énonciateur dont le point de vue est un aspect exprimé dans l'argumentation interne de cette phrase, par exemple l'aspect danger DC renonciation (A DC B). Cet énonciateur se retrouve dans l'énoncé négatif « Jean n'a pas été prudent », mais, refusé par le locuteur, il est confronté à un autre énonciateur propre à la négation et que, d'habitude, le locuteur prend en charge. Nous espérons pouvoir décrire aussi le point de vue de ce dernier énonciateur par un aspect, plus précisément par un aspect dont les enchaînements font intervenir les mêmes prédicats A et B que le point de vue de l'énonciateur positif. Bien plus, notre ambition est de décrire les différentes formes possibles de négation par le rapport existant entre les aspects exprimés par les énonciateurs pris en charge et ceux exprimés par les énonciateurs refusés. On arrivera à ce résultat si l'opposition entre les différentes formes de négation peut être reliée au fait que les aspects exprimés par l'énonciateur positif et l'énonciateur négatif qui lui est confronté appartiennent ou non au même bloc, et, s'ils appartiennent au même bloc, par le fait qu'ils ont entre eux telle ou telle des relations formelles apparentes dans les schémas présentés plus haut.

La théorie sémantique que nous venons de résumer devrait ainsi avoir des conséquences importantes en ce qui concerne le phénomène linguistique à propos duquel la description polyphonique a d'abord été tentée, la négation. On sera amené à remodeler la description habituelle des énoncés négatifs, ce que nous tenterons de faire dans la troisième partie de ce travail. Mais auparavant, dans les dernières pages de la deuxième partie, nous allons voir une conséquence de la TBS pour la description d'un autre phénomène, souvent considéré comme polyphonique, la présupposition. Nous nous trouvons devant une décision bien plus difficile à prendre que le remodelage de la description de la négation. Car nous serons amenés à mettre en doute le phénomène de la présupposition, ou au moins à limiter sévèrement son extension. Nous ne pouvons pour l'instant faire cela que sous la forme d'une hypothèse dont nous ne voulons pas assumer dès maintenant la



responsabilité (même si nous nous assimilons à son énonciateur, nous ne nous sentons pas capable de la prendre tout à fait en charge). La présentation de cette hypothèse fera apparaître d'une façon particulièrement brutale, nous l'espérons, la portée de la conception de l'argumentation qui vient d'être résumée.

La notion de présupposition linguistique, telle qu'elle apparaît par exemple dans (Ducrot : 1972), sert à rapprocher de nombreux phénomènes à première vue très différents. D'une part ceux qui sont liés aux « descriptions définies » : l'énoncé « la femme de Pierre a eu un accident » présuppose que Pierre a une femme et pose l'accident dont elle a été victime. La présupposition sert aussi à décrire les structures propositionnelles factives : « Jean sait que p » présuppose « il est vrai que p » et pose que Jean croit que p. Enfin, elle permet de décrire les tournures syntaxiques indiquant la continuation ou la cessation d'un état : « Pierre continue à fumer » présuppose qu'il fumait dans le passé et pose qu'il fume actuellement. L'hypothèse que nous allons proposer consiste à ne retenir la notion de présupposition que pour le premier type de phénomène.

La principale justification linguistique utilisée pour diviser le sens des trois types de phrases en deux éléments, posé et présupposé, est que certaines transformations syntaxiques modifient l'un et laissent l'autre inchangé. Ainsi la négation conserve le présupposé et inverse le seul posé. La théorie de la polyphonie « standard » s'appuie sur cette analyse en faisant du présupposé et du posé les points de vue de deux énonciateurs vis-à-vis desquels le locuteur a des attitudes différentes, accord et prise en charge. La négation d'un énoncé à présupposé introduit, quant à elle, deux énonciateurs supplémentaires, l'un dont le point de vue reprend le présupposé de l'énoncé positif et auquel le locuteur donne aussi son accord, et un énonciateur pris en charge, qui a un point de vue contradictoire à celui du posé de l'énoncé positif (avec une certaine hésitation sur le sens à donner à ce caractère contradictoire – s'agit-il de s'opposer au posé ou de soutenir l'opinion inverse ?).

En face de cette justification, on a critiqué l'analyse présuppositionnelle en lui reprochant de dissoudre l'unité sémantique de l'énoncé en y plaçant deux contenus indépendants. Critique qui nous touche peu s'il s'agit, comme c'était le cas généralement, de reprocher à la théorie de la présupposition de méconnaître l'unité de la « pensée » exprimée par les énoncés. Pour nous, en effet, rien ne force à décrire l'énoncé à la manière de Port royal, comme représentation d'une pensée, et de toute façon, rien ne force non plus, du point de vue psychologique même, à attribuer à chaque pensée une unité interne : fonder la linguistique sur de tels lieux communs, ce n'est certainement pas accroître son sérieux, même si cela peut lui conférer, dans une certaine mesure, vraisemblance et popularité. En revanche nous acceptons, et même nous faisons nôtre, le reproche de morcellement s'il signifie que les contenus posé et présupposé n'ont en fait pas de sens indépendamment l'un de l'autre, de sorte qu'on les dénature si on les attribue à des énonciateurs séparés.

Considérons d'abord le verbe factif « savoir », dont la description présuppositionnelle habituelle donne une image déjà déconsidérée par les critiques platoniciennes, critique montrant que le savoir ne se réduit pas à une opinion qui se trouve être vraie. Si j'ai une opinion p qui correspond à la vérité, mais que j'admets pour des raisons fausses, on ne dira pas que je sais p. Ainsi, si je pense que Jean est à Paris, ce qui est vrai, mais en m'appuyant sur le fait que j'ai rencontré Pierre à Paris et que je l'ai confondu avec Jean, on ne peut pas décrire ma croyance comme un savoir. En fait, je ne « sais »

---

<sup>7</sup> La présupposition, d'une façon générale, sert, comme on disait au Moyen Age, et comme le dit encore la *Logique* de Port Royal, à « exposer » les phrases « composées selon le sens » et dites de ce fait « exposibles ».

p que si ma croyance que p se fonde sur la vérité même de p, que si mes raisons pour croire p sont liées à la vérité même de p. Pour exprimer cela en TBS, nous décrivons l'énoncé « Jean sait que p » en plaçant dans son argumentation interne l'aspect p est vrai DC X pense que p, le DC (comme le PT) supposant, nous l'avons dit, que l'apport et le support tirent leur sens de leur relation, en l'occurrence qu'il s'agit d'une forme particulière de pensée, la pensée fondée sur le caractère vrai de la chose pensée. On représente mal le sens de l'énoncé « Jean sait que p », si on le répartit entre deux énonciateurs indépendants, l'un avec qui le locuteur s'accorde, et qui soutient la vérité de p, et l'autre, que le locuteur prend en charge, et qui indique l'opinion de Jean.

Des remarques analogues peuvent être faites concernant les verbes indiquant des successions d'états. Ainsi, nous refusons maintenant la description présuppositionnelle de « Jean continue à fumer », qui voit un présupposé « Jean fumait » et un posé « Jean fume ». Car, en parlant de la continuation d'un état, on ne dit pas seulement que cet état se produit à la fois dans le passé et dans le présent, mais que sa réalité présente est une suite de sa réalité passée : Jean fume actuellement en tant qu'il fumait autrefois. Plus simplement, il s'agit d'une habitude, où le comportement actuel est vu comme prolongeant le comportement antérieur. Comme nous l'avons fait pour « savoir », nous décrivons « continuer » par une connexion normative entre son prétendu « présupposé » (l'état passé) et son prétendu « posé » (l'état ultérieur). Et nous placerons dans l'argumentation interne de l'énoncé pris pour exemple un aspect avoir fumé DC fumer. (Nos exemples font intervenir des connexions normatives – ils expriment des aspects en DC. Il y a aussi dans le sens de certains verbes de succession des connexions transgressives. Ainsi les énoncés fait avec « commencer » expriment selon nous l'aspect ne pas avoir été PT être.)

Il nous reste à rendre compte du fait principal - qui a amené à la description présuppositionnelle et polyphonique de « savoir », « continuer », ... Ce fait est le maintien du contenu dit « présupposé » à travers des transformations comme la négation (son maintien dans l'interrogation se déduit pour nous de ce qui se passe avec la négation, puisque nous considérons l'interrogation comme un forme faible de négation). Ce maintien, nous l'avons dit, alors que le contenu posé est inversé, pousse à leur donner un statut différent, et par exemple à leur attribuer des énonciateurs différents. Pour expliquer le phénomène dans le cadre de la TBS, et sans faire intervenir la présupposition, nous devons d'abord anticiper sur un point dont il sera largement question dans la troisième partie de l'article, l'effet de la négation sur l'argumentation interne d'une expression, c'est-à-dire sur les aspects exprimés et les enchaînements individuels évoqués par cette expression.

Notre thèse est que l'on trouve dans l'argumentation interne de l'expression négative les enchaînements « converses » de ceux qui constituent l'argumentation interne de l'expression positive (« converses » est à comprendre au sens formel apparent dans les schémas des carrés argumentatifs). Ainsi si « Jean est prudent » exprime entre autres l'aspect danger DC renonciation, l'énoncé négatif « Jean n'est pas prudent » (ou « est imprudent ») exprime l'aspect danger PT NEG renonciation (« même s'il y a du danger, il ne renonce pas »).

On aura remarqué que les deux aspects converses possèdent le même support, en l'occurrence « danger ». Bien sûr il ne s'agit pas (ce qui serait entièrement contraire à l'esprit de la TBS) d'une notion absolue de Danger, comprise comme indépendante de tout enchaînement argumentatif, mais du danger tel qu'il est vu dans les quatre aspects du bloc, en tant que motivant à ne pas faire la chose dangereuse. Mais ceci n'empêche pas, bien au contraire, qu'il s'agit, dans les deux enchaînements, du

même danger – puisque, nous y avons insisté, il y a dans les quatre aspects d'un même bloc, la même interdépendance entre le support et l'apport. Ainsi cette description de la négation permet de rendre compte de ce qu'on appelle le « maintien des présupposés sous la négation », sans pour autant « exposer » les énoncés faits avec « savoir » ou « continuer » en deux contenus. Comme il a été indiqué, nous décrivons leur argumentation interne par des enchaînements prenant pour support ce que l'on appelait leur présupposé et pour apport ce que l'on appelait leur posé. Mais justement, si l'on admet que l'énoncé négatif a une argumentation interne converse de celle de l'énoncé positif correspondant, l'énoncé négatif devra conserver le support de l'énoncé positif, conservation qu'il n'est plus besoin de comprendre comme la conservation des présupposés.

Nous ferons donc deux classes parmi les énoncés habituellement dits présuppositionnels. Il y a ceux (construits avec « savoir », « continuer », etc) où les prétendus « posé » et « présupposé » sont dans un rapport argumentatif. Pour ces énoncés, nous renonçons à la description présuppositionnelle et à la polyphonie qui lui est liée. La seconde classe regroupe les énoncés où il semble arbitraire de relier argumentativement le « posé » et le « présupposé » (par exemple si un présupposé était issu d'une description définie, comme dans « le roi de France est sage » : on ne voit pas pourquoi mettre systématiquement un « donc » ou un « pourtant » entre l'existence du roi de France et sa sagesse). Pour cette seconde classe nous maintenons, pour l'instant, la description présuppositionnelle et polyphonique usuelle.

Deux remarques encore à propos de la réduction argumentative qui vient d'être proposée pour la première classe d'énoncé « présuppositionnels ». En séparant cette classe de la seconde, nous la rapprochons en revanche de tous les énoncés dont l'argumentation interne est décrite comme une connexion entre un support et un apport<sup>8</sup>. Ainsi « Jean continue à fumer » n'est pas structurellement différent, du point de vue sémantique, de « Jean a été prudent », dont l'argumentation interne exprime l'aspect danger DC renonciation. Dans les deux cas il y a un support (le tabagisme passé de Jean et la possibilité qu'il a eue d'adopter un comportement dangereux) que l'on retrouve inchangé dans les énoncés négatifs correspondants (« Jean ne continue pas à fumer » et « Jean n'a pas été prudent »). La conservation de certains éléments sémantiques à travers la négation ne caractérise donc pas les seuls énoncés traditionnellement décrits comme présuppositionnels.

Une étude plus approfondie de cette question ne devrait pas envisager les seuls énoncés spécifiques (« Jean continue à fumer », « Jean a été prudent ») où la perception argumentative se ferait au moyen d'un « donc » et où la conservation du support sous la négation ressemble (nous disons bien « ressemble ») au maintien d'une information factuelle. Il faut envisager aussi les énoncés génériques construits avec les mêmes mots (« Jean est prudent », « continuez toujours ce que vous avez commencé ») où la paraphrase argumentative se fait plutôt avec un « si » (« si Jean se trouve dans une situation dangereuse... », « si on a commencé alors on doit continuer »). Ici la conservation du support sous la négation n'a même pas l'apparence du maintien d'une affirmation mais seulement du maintien d'une hypothèse. Ce qui est une complication sérieuse pour la description présuppositionnelle mais non pas pour la description argumentative, qui admet comme marque d'enchaînement aussi bien des

---

<sup>8</sup> Il y a bien des énoncés dont l'argumentation interne est beaucoup plus complexe, ceux par exemple qui sont construits au moyen de ce que nous appelons un « articulateur », tel que « mais », ou encore les énoncés abductifs, « le trottoir est mouillé donc il a plu ». Ce dernier « donc », selon nous, n'est connecteur qu'en apparence – cf (Carel : 2005)

conjonctions hypothétiques comme « si » ou « même si » que des conjonctions catégoriques comme « donc » ou « pourtant ».

Notre seconde et dernière remarque concerne les effets de la négation dite « métalinguistique ». On peut, sans aucun doute, facilement caractériser celle-ci dans le cadre d'une théorie présuppositionnelle : à la différence de la négation ordinaire, elle peut détruire les présupposés, ce qui se passe dans « il ne *continue* pas à fumer, il commence juste » ou « Jean ne *sait* pas que p, il se l'imagine ». La négation ici s'en prend aux présupposés des énoncés positifs, « Jean fumait », « p est vrai ». Comment cette négation métalinguistique sera-t-elle décrite dans le cadre de la TBS ? Notre solution est que ce type de négation ne transforme pas un aspect en son converse, mais en son transposé (voir pour la définition de ces relations les schémas de blocs argumentatifs). Ainsi « Jean ne *continue* pas à fumer », dans l'interprétation métalinguistique envisagée ici, exprime dans son argumentation interne l'aspect NEG avoir fumé PT fumer (aspect qui se trouve dans l'argumentation interne du verbe « commencer »). Il s'agit bien du transposé de l'aspect exprimé par l'énoncé positif (avoir fumé DC fumer).

Le correspondant, dans le traitement argumentatif, de ce que le traitement habituel appelle « destruction des présupposés » est que le support de l'énoncé métalinguistiquement négatif est la négation de celui de l'énoncé positif : non seulement nous avons donc bien une caractérisation de la négation métalinguistique, mais nous rendons compte de l'impression « intuitive » que cette négation attaque quelque chose qui est respecté dans la négation ordinaire.

Nous avons noté que notre description argumentative des énoncés apparemment présuppositionnels (faits avec « continuer » par exemple) les rapproche d'énoncés qui habituellement ne sont pas tenus pour présuppositionnels (« Jean a été prudent »). Ce rapprochement a aussi l'intérêt de rapprocher l'effet de la négation métalinguistique sur les premiers (« destruction des présupposés ») et sur les seconds, où elle semble avant tout servir à contester certaines implications du choix d'un mot : « Jean n'est pas prudent, il est timoré ». La co-existence de ces deux effets de la négation métalinguistique n'a pas, à notre connaissance, été encore expliqué. Or elle se déduit immédiatement de notre description de la négation métalinguistique par la mise en jeu de l'aspect transposé. De même que l'aspect exprimé par la négation métalinguistique d'un énoncé dit présuppositionnel est, selon nous, le transposé de l'aspect de l'énoncé positif, les aspects exprimés dans l'argumentation interne de mots comme « prudent » et « timoré », sont, on le vérifiera, dans une relation formelle de transposition. Nous reconnaissons volontiers que le rapprochement présenté ne concerne pas tous les types de négation métalinguistique, par exemple celle qui augmente la quantité au lieu de la diminuer (« cela ne coûte pas 100 francs, cela en coûte 1000 »). Il y a là tout un travail à faire, qui ne nous semble pas sans espoir.

(Il faut faire à propos de la négation métalinguistique par transposition la même remarque que nous avons faite à propos de la négation ordinaire par conversion. Certes, il y a, dans le support « NEG avoir fumé » des enchaînements liés à la négation métalinguistique, un élément (« avoir fumé ») identique au support des enchaînements liés à l'énoncé positif. Mais cela ne signifie pas qu'il s'agit d'une notion absolue, concevable indépendamment des enchaînements argumentatifs. Comme nous l'avons dit, lorsque nous avons présenté le concept de « bloc », tous les aspects d'un bloc établissent la même interdépendance sémantique entre les segments A et B du support et de l'apport, que ces segments soient ou non accompagnés d'une négation. C'est donc bien le même « avoir fumé » qui

apparaît dans le support des aspects associés à l'énoncé positif et à sa négation métalinguistique, mais cet « avoir fumé », dans les deux cas, est à comprendre comme la source possible, présente ou absente, d'un « fumer maintenant »).

### 3. La négation

Nous voudrions maintenant aborder directement le traitement de la négation, et montrer les conséquences, pour ce traitement, d'une perspective combinant la description polyphonique et la conception argumentative de la signification développée par la TBS. Pour ce faire, nous mettrons en contraste notre traitement actuel avec les principaux types de description de la négation que nous avons rencontrés, et dont nous allons faire un rapide inventaire. Nous les confronterons à propos du même exemple, l'énoncé négatif  $p'$ , « Jean n'a pas été prudent ».

Dans un premier groupe, nous placerons quelques conceptions non polyphoniques : elles ne cherchent pas à retrouver dans l'énoncé négatif, ni l'énoncé positif correspondant, ni même une réminiscence ou un écho de lui, mais le décrivent comme une entité autonome. Tel est par exemple le choix de la Logique de Port Royal que nous prendrons comme représentative de la logique « traditionnelle », celle qui précède Boole et Frege. L'énoncé négatif  $p'$  opère une « disjonction » entre le sujet « Jean » et le prédicat « avoir été prudent », disjonction parallèle à la conjonction qu'opère l'énoncé positif  $p$ , « Jean a été prudent », sans qu'aucun des deux ne fasse allusion à l'autre. Notamment, pour Port Royal, la négation ne disjoint pas une jonction faite auparavant ; elle s'applique directement aux termes, sans supposer une relation préalable entre eux (il ne s'agit pas de dénouer un nœud déjà fait).

Il y a la même absence de polyphonie dans la conception frégréenne, qui utilise un opérateur de négation, transformant un contenu propositionnel en un autre ayant des conditions de vérité opposées. Quant à l'énoncé négatif, il est vu comme l'affirmation de ce nouveau contenu, alors que l'énoncé positif affirme le contenu primitif. Si l'on tient à voir malgré tout, dans Frege, une sorte de présence du positif dans le négatif, c'est seulement en ceci que le contenu de l'énoncé  $p'$  est construit avec celui de  $p$  (mais l'énoncé  $p'$  ne fait pas allusion à l'énoncé  $p$ ). Cette présence semble disparaître en revanche complètement de la négation vue par la théorie des actes de langage : pour Austin comme pour Searle,  $p$  et  $p'$  ont exactement le même contenu et ne se distinguent que par la force illocutoire qui lui est appliquée, assertion ou refus. Ceci dit, une certaine forme de polyphonie apparaît aussi chez les philosophes d'Oxford, mais à un autre niveau, celui des conditions d'accomplissement. L'accomplissement d'un acte de refus implique, pour être « heureux », l'accomplissement précédent d'un acte d'affirmation auquel il s'oppose, l'inverse n'étant pas vrai. On voit qu'il est bien difficile de maintenir ce parallélisme pur entre l'affirmation et la négation, rendu possible dans la Logique de Port Royal par les notions de conjonction et de disjonction.

Cette difficulté a été thématifiée et explicitée par la conception polyphonique de la négation, présentée par exemple dans (Ducrot : 1981). Selon une telle conception, on peut dire que  $p'$  fait d'une certaine façon allusion à  $p$ , en ce sens que  $p'$  présente le même énonciateur positif  $E$  que  $p$  ; simplement ce premier énonciateur est, dans  $p'$ , refusé par le locuteur  $L$  et confronté à un deuxième

---

° L'allusion de  $p'$  à  $p$  est la plus forte dans la négation « métalinguistique », qui s'en prend à un locuteur précédent de  $p$ . Nous ne parlerons ici que de la négation « ordinaire », dite polémique, où l'opposition concerne un énonciateur.

énonciateur E', dont le point de vue est incompatible avec celui de E, et qui, dans les cas simples, est pris en charge par L. Ce qui justifie, linguistiquement, de faire coexister E et E' dans p', c'est avant tout l'observation des anaphores. Après avoir énoncé p', on peut se référer aussi bien au point de vue positif qu'au négatif. Ainsi, après avoir dit « Jean n'a pas été prudent », on peut enchaîner tantôt « pourtant il me *l'* avait promis (d'être prudent) », tantôt « et je *le* lui ai reproché (de n'avoir pas été prudent) ». Toutes les formes de la théorie de la polyphonie ont eu à rendre compte de ce fait, même si elles n'utilisent pas pour en rendre compte la même représentation des points de vue de E et de E'. La tâche était assez facile lorsque les polyphonistes, pas encore argumentativistes, ne s'interdisaient pas le recours aux notions logiques. On pouvait s'appuyer sur Frege et choisir pour point de vue de E le contenu propositionnel affirmé, selon Frege, dans « Jean a été prudent » ; pour point de vue de E', on prendrait le contenu propositionnel contradictoire, affirmé dans p'. Cette solution est évidemment incompatible avec le refus « argumentativiste » d'utiliser la notion logique de contradiction fondée sur des conditions de vérité et de fausseté.

La théorie de l'argumentation dans la langue a donc conduit à une deuxième description polyphonique, où on attribuait à l'énonciateur négatif E' une sorte de contenu métalinguistique « il faut s'opposer à E ». Avec cette conception, malheureusement, on rapproche dangereusement l'énonciateur E' d'un locuteur, seul susceptible de prendre position vis à vis des énonciateurs, et plus généralement d'avoir des attitudes métalinguistiques. D'autre part, et surtout, cette conception ne permet guère de comprendre les anaphores se référant aux éléments négatifs de p'. Quand on dit « Jean n'a pas été prudent, et je *le* lui ai reproché », le reproche dont on parle n'a pas pour objet le point de vue « E a tort » : on ne reproche pas à Jean le fait que E ait tort, on lui reproche d'avoir été imprudent. C'est donc cette imprudence qu'il faut loger dans le point de vue de l'énonciateur négatif E', et cela sans revenir à l'idée de contenu propositionnel négatif.

Une avancée a été faite dans ce sens par la théorie des topoï (Ducrot : 1988). Cette théorie conduit à décrire un mot par les discours conclusifs dont il peut être l'origine, plus précisément par les topoï qui sont les garants de ces discours. Si l'on admet qu'il y a un topos reliant Prudence et Sécurité, qui est constitutif du sens du mot *prudent*, on placera dans la description de p (« Jean a été prudent ») un énonciateur E exprimant la forme topique « plus on est prudent, moins on risque l'accident », qui est supposée fonder le discours « Jean a été prudent donc il n'a pas eu d'accident ». En ce qui concerne p' (« Jean n'a pas été prudent »), on y placera, outre l'énonciateur E, un énonciateur négatif E' dont le point de vue est constitué par la seconde forme topique du même topos, à savoir « moins on est prudent, plus on risque l'accident », forme topique supposée fonder le discours « Jean n'a pas été prudent donc il a eu (a risqué d'avoir) un accident ».

Un des reproches fait par la TBS à cette description est que, si elle peut à la rigueur rendre compte des argumentations externes de p et de p', elle ne dit rien de leurs argumentations internes. Elle n'explicité pas la façon d'être attribuée à Jean quand on le déclare prudent, façon d'être que la TBS, on s'en souvient, développe par l'aspect discursif danger DC renoncer. On nous objectera sans doute que cet aspect est seulement une « variante terminologique » d'une forme topique « plus un acte est dangereux, plus on est amené à y renoncer ». Certains considéreront donc la TBS comme une reformulation de la théorie des topoï. Il suffit d'admettre qu'il y a dans le sens des expressions, outre les topoï et formes topiques commandant les enchaînements externes, des topoï et formes topiques décrivant les mots de l'intérieur. On placera donc la forme topique « plus un comportement est

dangereux, plus on est amené à y renoncer » dans la signification de l'adjectif « prudent » et de l'énoncé p.

Mais la considération de la négation empêche justement cette solution. Si on l'admettait, en effet, il faudrait décrire p' (« Jean n'a pas été prudent ») par l'autre forme topique (« moins un acte est dangereux, moins on est amené à y renoncer »). Même si on reconnaît, avec la sagesse des nations, que cette forme topique constitue un principe raisonnable, ce n'est à coup sûr pas là ce que dit p'. Nous pensons, pour notre part, mieux décrire cet énoncé (et, en même temps, l'adjectif « imprudent ») en y logeant les discours transgressifs contenus dans l'aspect danger PT NEG renoncer, qui est le converse de l'aspect danger DC renoncer constituant l'argumentation interne de p. Or la construction de l'aspect converse est, nous l'avons dit, le propre de la négation ordinaire (en ce qui concerne l'argumentation interne). Quant à la forme topique « moins on est prudent, moins on risque l'accident », utilisée par la théorie des topoï pour décrire les discours « Jean n'a pas été prudent donc ... », nous lui faisons correspondre l'aspect NEG prudent DC NEG sécurité, qui est, dans notre terminologie, le réciproque de l'aspect prudent DC sécurité avec lequel nous décrivons l'argumentation externe de p : il nous suffira ainsi de poser une règle disant que les aspects exprimés dans l'argumentation externe d'un énoncé négatif sont réciproques de ceux exprimés dans l'argumentation externe de l'énoncé positif correspondant (alors que ceux exprimés dans les argumentations internes sont converses l'un de l'autre). On voit que notre description générale de la négation utilise différents traits de la TBS : la distinction entre les deux façons, externe et interne, dont les argumentations sont liées aux entités linguistiques, la reconnaissance de deux types d'argumentation, en DC et en PT, les différentes relations formelles existant entre les aspects d'un même bloc, conversion, transposition, réciprocity (ces relations correspondent aux différentes façons dont les aspects exprimés par l'énonciation négative sont liés à ceux des énonciations positives).

Il nous reste à rassembler les différents points présentés plus haut, et à tenter par là une description détaillée de p', « Jean n'a pas été prudent », dans un cadre combinant polyphonie et TBS. Si nous avons repoussé cette tentative à la fin de l'article, c'est que nous sommes incapables d'éviter des complications formelles qui la rendront particulièrement rebutante (et encore nous n'envisageons qu'une seule sorte de négation, la « négation ordinaire », ou « polémique », en laissant de côté la « métalinguistique »).

Notre exposé sera, dès l'abord, compliqué par la nécessité d'introduire maintenant les distinctions, négligées jusqu'ici, entre phrase et énoncé, dont les valeurs sémantiques sont, respectivement, la « signification » et le « sens ». Nous commencerons par parler de la phrase positive P. Cette phrase abstraite, élément de la langue, ne peut pas, en elle-même, être polyphonique, car elle ne saurait comporter de locuteur, ni donc d'énonciateur : la polyphonie ne se manifeste que lors des énonciations. Tout ce que fait P, c'est donner, dans sa signification, des indications qui permettent, voire exigent, de construire pour les énoncés de P, un sens qui, lui, est d'ordre polyphonique : P contiendra notamment la matière première utilisée pour établir les points de vue de ces énonciateurs constitutifs du sens des énoncés.

Dans la signification de P, nous introduirons divers enchaînements et aspects, que nous classerons selon les distinctions présentées plus haut. Dans l'argumentation externe droite, on aura les deux aspects converses prudence DC sécurité et prudence PT NEG sécurité, ainsi que certains

enchaînements où ces aspects sont particularisés - particularisés par exemple à *Jean* ainsi qu'au temps passé (« Jean a été prudent donc ... » et « Jean a été prudent pourtant ... »). Dans l'argumentation externe gauche, on aura également deux aspects, qui sont des transposés l'un de l'autre (être prévenu DC être prudent, et NEG être prévenu PT être prudent) et des enchaînements particularisant ces aspects (« Jean avait été prévenu donc ... » et « Jean n'avait pas été prévenu pourtant ... »). En plus de son argumentation externe, P, selon nous, a une argumentation interne. Dans celle-ci, c'est la différence fondamentale avec l'argumentation externe, les aspects ne vont pas obligatoirement par couple : il peut y avoir un aspect, sans qu'il y ait notamment ni son converse, ni son transposé. Mais cela n'empêche pas qu'il puisse y avoir plusieurs aspects dans l'argumentation interne de la même phrase. Ainsi, la prudence doit se décrire, non seulement avec l'aspect qui nous a servi d'exemple jusqu'ici danger DC renoncer, mais aussi avec danger DC précaution, et avec d'autres sans doute. Pour simplifier, nous n'allons introduire dans la signification de P que le premier de ces aspects. A ces aspects, il faut joindre, comme nous l'avons fait pour l'argumentation externe, certains enchaînements qui les particularise, et notamment qui font allusion à *Jean* et au passé.

(Nous signalons entre parenthèses qu'il y a une difficulté, nous ne pouvons que la signaler, à admettre dans la *phrase* des enchaînements particuliers contenant le mot *Jean*, qui ne désigne quelqu'un que dans le contexte des énoncés où il apparaît. Nous voyons au moins deux issues. Ou réserver pour la description de l'énoncé les particularisations comportant des noms propres, ou admettre, c'est vers cela que nous nous dirigeons, qu'un énoncé employant de tels mots ne comporte pas dans son sens – vu notre conception du sens - d'allusion à un individu : il se contente d'évoquer un enchaînement où se trouve le nom de cet individu.)

Après cette description succincte de la phrase positive P, il faut voir maintenant comment se construit avec elle le sens d'un énoncé négatif, et notamment comment sont mis en scène les différents énonciateurs liés à la négation. La conception polyphonique postule que l'énoncé négatif fait au moins allusion à un énonciateur de l'énoncé positif correspondant. Nous avons donc d'abord à décrire l'énoncé positif p « Jean a été prudent ». (Nous avons évité d'avoir à décrire la *phrase* négative P' : nous dérivons directement le sens de l'énoncé négatif du sens de l'énoncé positif. Peut-être est-ce seulement paresse ou économie. De toute façon, cela n'implique pas que la négation n'appartienne pas à la langue car c'est dans la langue que sont spécifiées les règles liant le sens de l'énoncé négatif à celui de l'énoncé positif.)

L'énoncé positif p met en scène au moins trois énonciateurs. E1 exprime un des deux aspects converses de l'argumentation externe droite de P et évoque l'enchaînement le particularisant. Ce qui signifie qu'au niveau de l'énoncé, on choisit à l'intérieur du couple de converses constituant l'argumentation externe droite de la phrase. On décide soit de continuer par un « donc » (« Jean a été prudent donc il n'a pas eu d'accident »), soit de continuer par le « pourtant » converse. En ce qui concerne E2, relatif à l'argumentation externe gauche, on doit répéter, pour l'essentiel, ce qui a été dit pour E1 et l'argumentation externe droite. Le seul changement tient à ce que le choix opéré au niveau de l'énoncé va se faire entre des transposés, et non entre des converses.

Pour rendre compte de l'argumentation interne de l'énoncé p, nous devons introduire encore E3 qui exprime l'aspect et évoque l'enchaînement présent du point de vue interne dans la phrase P. (Si nous avons conservé plusieurs aspects dans l'argumentation interne de la phrase P – ce que, pour simplifier, nous n'avons pas fait – il faudrait introduire dans l'énoncé p des énonciateurs pour chacun



de ces aspects. Ceci montre bien la différence entre l'argumentation interne et l'argumentation externe. Aux différents aspects de l'argumentation interne de la phrase correspondent dans l'énoncé autant d'énonciateurs. En revanche, un choix se fait, au niveau de l'énoncé, à l'intérieur de l'argumentation externe de la phrase : seuls sont retenus un des deux aspects converses de l'argumentation externe droite et un des deux aspects transposés de l'argumentation externe gauche.)

A partir de cette description de l'énoncé affirmatif p, on peut maintenant établir celle de l'énoncé négatif p'. On y trouvera d'une part tous les énonciateurs présents dans l'énoncé p, et d'autre part des énonciateurs négatifs dont les points de vue résultent de transformations des points de vue des énonciateurs positifs. Nous ne parlerons que des énonciateurs négatifs. Un énonciateur E'1 a pour point de vue l'aspect et les enchaînements réciproques de ceux qui sont le point de vue de l'énonciateur positif E1 (par exemple, « Jean n'a pas été prudent donc il a risqué un accident »). C'est la même chose pour E'2, dont le point de vue est réciproque de celui de E2 : si E2 a pour point de vue « Jean n'a pas été prévenu pourtant il a été prudent », on attribuera à E'2 « Jean a été prévenu pourtant il n'a pas été prudent ». Noter que ce point de vue de E'2 apparaît souvent dans le discours sous la forme abrégée « je l'avais prévenu », qui sous-entend d'habitude la continuation « pourtant il n'a pas été prudent » (ou plus généralement, « pourtant il n'a pas fait ce qu'il fallait »). Ce sous-entendu est encore plus fréquent si l'énoncé est à la deuxième personne (« je t'avais prévenu »).

Il reste maintenant à traiter du point de vue de E'3 qui, dans le cas de la négation polémique, est le transformé par conversion de celui de E3. Ainsi, E'3 peut exprimer l'aspect danger PT NEG renoncer et évoquer des enchaînements appartenant à cet aspect et donc converses eux aussi des enchaînements évoqués par E3. (Nous avons signalé dans la partie précédente que pour la négation « métalinguistique », il y a transposition et non pas conversion).

A cette liste (minimale) des énonciateurs de l'énoncé négatif, il faut ajouter l'indication des attitudes, par rapport à eux, du locuteur de l'énoncé négatif. Nous disons d'habitude qu'il refuse les énonciateurs positifs E1, E2 et E3 et qu'il prend en charge les énonciateurs négatifs E'1, E'2 et E'3, ou au moins leur donne son accord. Tout un travail, fondé sur l'étude d'exemples, serait nécessaire pour affiner cette caractérisation car L peut avoir des attitudes différentes en ce qui concerne par exemple les énonciateurs négatifs E'1 et E'2, ou encore, en parlant de façon « mondaine », non « linguistique », vis à vis des conséquences et vis à vis des raisons de l'imprudence de Jean. Sans doute faudrait-il d'ailleurs ajouter aux trois attitudes habituelles une attitude d'abstention, un refus de prendre position, que le locuteur pourrait adopter à la fois vis à vis de certains énonciateurs positifs et de certains énonciateurs négatifs.

Chemin faisant, en présentant notre description, nous avons signalé des recherches à faire pour la rendre moins rigide et prendre en compte les nombreuses nuances de la négation (même en se bornant à la négation polémique). Recherches qui consistent toujours à confronter la description avec des textes. De fait, cet appel à travailler sur des textes nous paraît dans l'esprit même de la sémantique polyphonique. Celle-ci, nous y insisterons pour conclure, impose encore plus que toute autre forme de sémantique de regarder les utilisations réelles des phrases, de confronter la langue au discours. En effet, les concepts mêmes dont se sert la polyphonie, énonciateur, locuteur, attitude, mise en scène, ne peuvent avoir aucune réalité dans la langue mais seulement dans la transformation de la langue en discours – même si cette transformation est guidée par la langue. Il en est d'ailleurs de même pour une

sémantique argumentative si, comme le fait la TBS, on entend par « argumentation » un certain type d'enchaînement discursif. Nous avons posé en effet que de telles argumentations constituent la signification des entités de la langue. La détermination des significations linguistiques n'est donc possible que par la prise en considération systématique du discours : c'est dans le discours que sont situés les enchaînements argumentatifs que la langue rassemble dans ses significations.

### **Références bibliographiques**

- Carel, M. (1992) : *Vers une formalisation de la théorie de l'argumentation dans la langue*, thèse de troisième cycle pour l'obtention du doctorat de l'EHESS.
- Carel, M. et O. Ducrot (1999) : « Les propriétés linguistiques du paradoxe », *Langue française*, n° 123, p. 6-26.
- Carel, M. (2005) : « Note sur l'abduction », *Travaux de linguistique*, n°49, p. 95-113.
- Ducrot, O. (1972) : *Dire et ne pas dire*, Hermann.
- Ducrot, O. (1984) : *Le dire et le dit*, Minuit.
- Ducrot, O. (1988) « Topoi et formes topiques », *Bulletin d'études de linguistique française*, n°22, p. 1-14. Repris en 1995 dans le recueil organisé par J.-Cl. Anscombe, *Théorie des topoi*, Kimé, p. 85-99.
- Henning N., Flottum K et C. Noren (2004) : *La Scapoline*, Kimé.
- Rabatel, A. (1998) : *La construction textuelle du point de vue*, Delachaux et Niestlé.